

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 82 (1973)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Fondation de l'Institut suisse des hôpitaux  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683578>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Faut-il continuer à trouver normale l'explosion des tarifs hospitaliers ? Ne devrait-on pas envisager des mesures plus strictes de coordination et de gestion économique, pour contrebalancer la tendance de multiplier comme à plaisir certaines expériences de la médecine moderne ? D'autre part, bon nombre des patients chroniques, qui occupent actuellement une place coûteuse dans un hôpital pour malades en phase aiguë, ne devraient-ils pas plutôt être soignés dans un établissement médico-social ? Cela a-t-il du sens que chaque hôpital dispose d'un équipement hautement perfectionné d'appareils compliqués et onéreux, s'il ne les utilise pas à plein rendement ? Du point de vue du traitement et des soins, ne devrait-on pas envisager de spécialiser chaque hôpital ?

soins infirmiers, en qualité de porte-parole auprès du Conseil de l'Institut.

### *Tâches et objectifs de l'Institut suisse des hôpitaux*

Dans son allocution prononcée lors de la séance constitutive, le président de la Conférence suisse des directeurs des affaires sanitaires, le Conseiller d'Etat argovien B. Hunziker, a mis en évidence le but de l'Institut des hôpitaux, qui gardera son siège à Aarau pour pouvoir collaborer étroitement avec la VESKA. Il s'agit de parvenir à une politique hospitalière efficace et économique, que ce soit pour les plans, la construction, la gestion et l'exploitation. On s'efforcera aussi d'établir une collaboration

le Conseiller d'Etat G. Hoby, de Saint-Gall, élu lors de l'assemblée constituante. Celui-ci souligna qu'on s'occupera en premier lieu des problèmes pratiques et qu'on se limiterait à l'essentiel. Il précisa : «pour la médecine, il ne s'agit pas de continuer en quelque sorte à demeurer toute seule sur ses sommets, sans tenir compte de ce que l'économie publique peut supporter pour des spécialités et des sous-spécialités dont l'efficacité n'est plus en proportion des efforts financiers et personnels. La médecine moderne doit prouver qu'on peut lui faire confiance, en s'attachant davantage à l'ensemble et en se concentrant sur l'essentiel. Sans relations interdisciplinaires, la médecine moderne et la direction hospitalière ne sont simplement plus concevables».

# Fondation de l'Institut suisse des hôpitaux

Maintes personnes se sont déjà posé ces questions et bien d'autres encore.

### *En 1930, une première étape*

Lors de la fondation, en 1930, de l'Association suisse des établissements pour malades (VESKA), il fut aussi question d'ouvrir un centre d'information et de documentation en vue de promouvoir la planification hospitalière. Au cours des années, ce souhait prit de plus en plus d'importance et finit par se concrétiser en 1967, dans un premier projet proposé par la VESKA, sous la forme d'un Institut des hôpitaux. On dut cependant bientôt se rendre à l'évidence : la création d'un centre suisse de planification, de conseil et de documentation dépassait les possibilités de la VESKA. C'est pourquoi l'on entama des pourparlers avec d'autres cercles compétents, en particulier la Confédération, les cantons, la Fédération des médecins suisses et la Croix-Rouge suisse. Aujourd'hui membres de l'Institut suisse des hôpitaux fondé le 7 décembre de l'année dernière, ceux-ci ont désigné en tout 17 représentants auprès du Conseil de l'Institut faisant office d'organe exécutif. Parmi ces délégués, on en compte 3 pour la Confédération ainsi que pour la VESKA, 9 pour les cantons (jusqu'à présent, 23 cantons sont entrés dans l'Institut), et respectivement 1 délégué pour la Fédération des médecins suisses et pour la Croix-Rouge suisse. Pour sa part, cette dernière a nommé M. Heinz Locher, le nouveau chef de son Service des

international avec les Instituts des hôpitaux d'Allemagne, de Suède et des Pays-Bas, qui se sont associés entre-temps en communauté de travail.

«Il est urgent d'acquérir davantage de connaissances sur toute une série de problèmes de politique hospitalière, si l'on veut maîtriser les tâches qui affluent», a poursuivi le Conseiller d'Etat Hunziker.

Le domaine d'activité du nouvel Institut des hôpitaux comprendra les tâches suivantes :

- *information et coordination dans tous les domaines importants de la vie hospitalière*
- *documentation et statistiques, par la création et la préparation de documents concernant des spécialités importantes*
- *élaboration de normes et de principes généraux valables pour la planification des hôpitaux*
- *étude des questions de recrutement, de direction, d'engagement, de formation et de perfectionnement professionnels du personnel*
- *étude des problèmes liés à l'intégration du monde hospitalier dans les services de santé publique et à la coordination avec la prévention médicale*
- *activité de recherche et de création propre, pour autant que cela soit nécessaire et opportun.*

Durant la phase préliminaire, la crainte d'une emprise exagérée de l'appareil administratif a provoqué maintes critiques. Ce fut donc avec une satisfaction particulière qu'on prit acte de la promesse faite par le premier président de l'Institut des hôpitaux,

### *Débuts difficiles*

L'assemblée constituante a eu lieu. Le président et le Conseil de fondation sont élus, les statuts sont adoptés. Il faut pourtant encore s'attendre à des débuts difficiles et ardu. Le budget d'exploitation annuel, au sujet duquel on doit encore prendre une décision, est estimé entre Fr. 600 000.– et Fr. 700 000.–. Durant les deux ou trois premières années, il faudra consacrer une part importante de cette somme au personnel, au matériel de documentation et à l'installation du Secrétariat placé sous la responsabilité d'un directeur. Pour garantir une vaste activité interdisciplinaire et des conseils bien fondés, on fera appel aux spécialistes suivants : un juriste, un médecin, un directeur d'hôpital, un économiste et un architecte. Ce choix indique le sens de cette activité. Bien des réalisations intéressantes isolées ont déjà été accomplies ça et là, mais elles sont plus ou moins restées au point mort, faute de considérer systématiquement les expériences faites ou parce que d'autres personnes intéressées, par exemple des architectes construisant des hôpitaux, n'y avaient pas accès. Cela doit maintenant changer.

Même si son rayon d'activité ne touche en fait que le monde hospitalier, espérons que le nouvel Institut des hôpitaux ne perdra pas de vue la conception encore récente d'une extension des soins et des traitements donnés en dehors de l'hôpital.